

## Commission Nationale d'Utilisation Chiens de troupeaux

### Compte rendu de la réunion du 13 novembre 2013

#### Présents :

Mesdames : AG BLANC – J GIRAUD

Messieurs : JP KERIHUEL – A BRIMBOEUF - JP KOCHLI – J MARGUET – M MASUCCI – JL VADAKARN

#### Absent excusé :

Monsieur JF COURREAU

La séance est ouverte à 10h20 par Monsieur Jean Paul KERIHUEL président de la Commission

### **PRESENTATION DU PROJET DE LICENCE 2014**

Jean Paul Kerihuel, présente ce projet SCC qui devrait concerter la Commission Troupeau dès 2014. C'est la SCC qui établira la licence à partir d'un formulaire à prélever sur le site de celle-ci ou celui de la Commission. A terme, les utilisateurs devraient pouvoir faire les renouvellements en ligne.

Dans un premier temps, les demandes de licences devront être adressées au secrétariat de la COM pour validation du CACCBT.

Cette nouvelle licence sera attribuée au propriétaire ou conducteur et chaque chien du propriétaire ou conducteur aura une carte avec un numéro d'identité propre.

Le groupe évoque cette nouvelle présentation de la licence et les contraintes générées pour les utilisateurs et le secrétariat.

Jean Pierre Kochli gestionnaire du site de la Commission depuis 9 ans a décidé d'arrêter cette activité bénévole, il l'annonce en séance et le groupe évoque la future gestion du site Internet.

Face aux interrogations et compte tenu des risques soulevés par la mise en place de la nouvelle licence, l'équipe s'interroge sur sa mise en application dès 2014.

Par ailleurs, le départ de JP Kochli qui a mis en place et entretenu jusqu'ici le logiciel d'enregistrement de la licence troupeau, pourrait laisser la commission dans l'embarras, si en 2014 « le démarrage par la SCC dès janvier est laborieux ».

Jean Paul Kerihuel, propose de rencontrer les informaticiens de la SCC avant de prendre une décision pour 2014.

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE IR OVINS 2014**

#### Organisateur

A ce jour, après le désistement du club d'Albertville / Commune de Bourg Saint Maurice 73, il y a deux organisateurs potentiels :

- Le club de Bourgoin Jallieu / Commune de la Toussuire 73 qui a organisé le concours FCI en 2013. La date retenue serait celle des 15, 16 et 17 aout 2014
- Le club d'Avignon / Commune de Montfavet 84 qui organise des concours depuis plusieurs années avec l'aide du club Eurocopter. La date retenue serait celle des 24, 25 et 26 octobre 2014.

La commission décide d'attribuer le Championnat au club d'Avignon.

#### Choix du Jury

Il est évoqué la suppression d'un juge sur trois, pour les prochains championnats\*. Cette question sera revue ultérieurement.

Il est également évoqué par Jean MARGUET, certains parcours de championnats qui ne correspondent pas tout à fait à des parcours sélectifs « Inter race ». Pour essayer de les éviter JL Vadakarn s'engage à rédiger et proposer à la Commission la partie technique de la note de synthèse du cahier des charges.

Le jury pressenti pour 2014 est composé de : D Schwartz, Pierre Legatte, M Pillard (juge de l'année précédente).

## **CALCUL DE LA MOYENNE POUR LA SELECTION DES N3 SAISON 2014**

La sélection proposée (cf. règlement 2013) saison 2013 pour le championnat 2014, calculée sur le nombre réel de concours effectués ne convient pas, il est donc décidé pour le championnat 2015, de revenir en arrière et de calculer la moyenne sur les deux meilleurs concours de l'année avec deux juges différents\*.

## **CHIENS DE PROTECTION**

Mario MASUCCI, évoque le tournage d'un reportage par la chaîne de télévision D8 en Italie (de Naples à Rome) auquel il a participé, il s'agit d'un site, où les troupeaux d'ovins et bovins sont gardés par les bergers des Abruzzes, ce reportage fut diffusé le 10 novembre à 11h05 durant l'émission "les animaux de la 8"

Par la suite lors d'un voyage organisé par la Pastor'Alpes, auquel se sont joints le Dr Ueli Pfister président de l'Association des chiens de protection suisse et Jenny Domig Responsable du groupe d'intervention mobil pour la protection des troupeau, en ce qui concerne les représentants suisse, et de Johann Georg Höllbacher président du syndicat ovin caprin et Anna Maria Drabosenig collaboratrice scientifique du programme national pour la protection des troupeaux pour l'Autriche, il a pu avec ses « collègues » : Autrichiens, Suisses et ceux de la Pastor'Alpes, évaluer 9 troupeaux.

Au cours de ces examens ils ont apprécié le comportement des chiens composant une meute ; leur attachement au troupeau lors d'une action ; leur discernement dans leur réaction vis à vis de personnes les sollicitant et d'humains à proximité ; leur capacité à rester au travail.

Grâce à ces observations, ils ont eu la possibilité d'expliquer les différents comportements des meutes. Ces examens ont permis une réflexion, sur les tests eux-mêmes, qui conduit à n'avoir qu'un seul type d'approche pour 1 ou plusieurs chiens, ce type d'approche se fera avec 2 testeurs que ce soit 1 chien ou plusieurs chiens au troupeau, et l'abandon de la boîte remplie de billes, ils ne testeront plus qu'avec la crêcelle.

Une deuxième étude avec plus de participants français et la possibilité d'évaluer au moins 8 meutes est en projet, afin de compléter la première évaluation.

## **BERGERS FRANÇAIS et Continentaux**

Jean Luc VADAKARN évoque le recul de l'utilisation des races Françaises. Il souhaite faire des propositions pour cerner le problème et trouver des solutions. Il suggère :

- d'adapter les parcours (certains obstacles)
- revoir l'importance des lots de brebis
- revoir certains lieux de concours qui ne sont pas adaptés

La commission envisage, pour soutenir ces races de prévoir au calendrier 3 concours : Bergers Français (ou continentaux) /an, non sélectifs en inter race, mais qui aboutiraient à la coupe de France Bergers Français (*ou bergers continentaux* ?). Le vainqueur de la coupe de France serait « invité » au championnat de France Inter race.

Ces concours pourraient tout de même permettre l'accès à la classe travail en expo. En dehors de ces 3 concours, il faut être vigilant sur le nombre de chiens et les races inscrites dans les divers niveaux de chaque concours inter-races si l'on veut garder la notion d'inter race et le caractère sélectif des concours.

## **QUESTION DIVERSES**

### **Réclamation – Concours de VAUDEMONT**

Une réclamation sur le déroulement du concours de Vaudemont par un concurrent qui ne s'est pas dévoilé, a été transmise à la Commission par Philippe Haeyaerth. Les accusations particulièrement sévères portées contre les organisateurs et le juge du concours ont touché C Portelette (organisateur)

qui demande à la Commission de créer un groupe de travail « organisateurs » et se porte volontaire pour participer.

Il ne peut pas y avoir actuellement une modification de la commission, mais l'équipe en place est bien consciente que les mentalités évoluent et qu'il faudra en tenir compte à l'avenir.

#### Assurance RC Organisateurs pour les concours inter race\*

Jacqueline GIRAUD, renouvelle ses craintes sur l'absence de couverture par les assurances pour certains concours organisés par des associations qui ne sont pas affiliées à des SCR.

De plus en plus les SCR, lorsqu'elles donnent leur accord de concours à ces associations émettent des réserves et se déchargent sur la Commission pour les vérifications des éléments administratifs.

#### Réclamation - Concours en horaire d'hiver\*

Patrick Servais a écrit à la Commission pour faire remarquer, que les concours classés en horaire d'hiver et plus particulièrement ceux du printemps qui ont lieu dans les Bouches du Rhône se terminent très tôt dans l'après-midi. Il souhaiterait que le règlement soit revu, pour pouvoir prendre d'avantage de concurrents.

Pour l'instant la Commission ne décide pas de changer le règlement sur ce point

#### Attitude à adopter face aux concurrents qui font plus de 5 concours/an/niveau\*

Jacqueline Giraud, indique que depuis le mois de juillet 2013, elle ne vérifie plus la liste des chiens inscrits dans les concours. Avec l'accroissement du nombre de concours + de 30 en 2013 et du nombre de licenciés, cette vérification n'est matériellement plus faisable. Elle souligne, que les concurrents doivent connaître le règlement et l'appliquer et qu'il en est de même pour les organisateurs. Les secrétariats de concours doivent, vérifier sur le carnet de travail si les inscriptions sont bien conformes au règlement et questionner le juge en cas de souci.

En 2013, des concurrents (de niveau 1) ont fait plus de 5 concours, certains se sont excusés en indiquant qu'ils n'étaient pas au courant, d'autres ont fait remarquer que le règlement laissait la porte ouverte : ***Pour un même couple conducteur-chien, la participation est limitée à 5 concours par an, et par niveau, au-delà, les résultats ne seront pas pris en compte, même pour le classement.***

La question est posée pour une prochaine réunion de la Commission, faut-il modifier le règlement sur ce point\*

#### Reconnaissance officielle du Berger de Crau

La Ferme Pédagogique de Martigues qui possède un berger de Crau, souhaiterait voir cette race reconnue officiellement par la SCC pour pouvoir présenter ce chien en concours inter race.

#### Organisation de CANTs par les clubs d'utilisation\*

Certains clubs d'utilisation et clubs « troupeaux » (Biscarrosse, Avignon) souhaiteraient pouvoir organiser des CANT. La Commission ne l'envisage pas (le nombre de CANT /an a légèrement diminué) ces tests doivent rester sous la responsabilité des SCR et clubs de race.

La réunion se termine à 17h15.